

**Douala International Terminal (DIT), filiale du groupe international français Bolloré qui exploite depuis 2005 le Terminal à conteneurs du Port autonome de Douala-Bonaberi, annonce des suites judiciaires après son éviction du processus d'adjudication y relatif.**

Après avoir pris acte de la décision du DG du PAD relative à l'adjudication provisoire de la concession du Terminal à conteneurs à TIL, le consortium APMT- Bolloré, rappelle qu'il a été exclu « irrégulièrement » du processus de pré-sélection.

A l'issue de cette exclusion irrégulière, le consortium a déposé un recours devant le tribunal administratif de Douala. Le tribunal administratif avait ordonné le 16 août 2019 un sursis à exécution de la décision du DG/PAD, excluant les actionnaires de référence de DIT suspendant ainsi le processus d'appel d'offre en cours.

En dépit de cette ordonnance, le DG du PAD a décidé de poursuivre le processus d'adjudication. Le consortium APMT-Bolloré dit attendre avec sérénité la décision définitive du tribunal administratif de Douala concernant la régularité de la procédure d'appel d'offres.

Pour rappel, lundi dernier le DG du PAD a annoncé un nouveau concessionnaire au Port autonome de Douala-Bonaberi pour l'exploitation du Terminal à conteneurs

**Koaci**

---